

moins ils restèrent membres de l'église orthodoxe de l'empire, présidée par le patriarche oecuménique, en qualité de „primus inter pares“. Les relations entre le Phanar et l'archevêque de Chypre furent réglées d'une manière analogue; ce dernier prit le rang de métropolitain et exerça l'autonomie administrative de son diocèse. — Toutefois, il est essentiel de remarquer que ces dispositions n'établissent jamais d'organisations ecclésiastiques parallèles dans la même province. Aussi, les sièges autonomes ont-ils conservé jusqu'ici le grec comme langue officielle et sont-ils restés en rapports amicaux avec le patriarcat oecuménique.

Quant aux archevêchés d'Ipeck et d'Achris, la question de leurs droits est un peu plus compliquée. Les Serbes et les Bulgares se sont efforcés, depuis des siècles, d'embrouiller les faits historiques, aussi bien que les relations hiérarchiques de ces sièges épiscopaux, pour justifier des réclamations illégitimes. — Nous apprécierons d'abord les exigences bulgares, en remettant à un chapitre postérieur les affaires de l'archevêché d'Ipeck.

* * *

Après l'achèvement de la conversion des Bulgares par les apôtres helléniques Cyrille et Méthode, la Bulgarie fut dotée d'un évêché national, érigé à Preslowo. Bien entendu, tout le clergé de ce nouveau diocèse appartient à la nationalité grecque; cependant Cyrille et Méthode assumèrent aussi la tâche de former des prêtres bulgares. La Bulgarie étant, à cette époque, un Etat indépendant, l'évêché de Preslowo fut créé sur la base de l'autonomie nationale et administrative; pourtant, en raison des circonstances rapportées, ses relations avec le patriarcat oecuménique étaient des plus étroites.

Toutefois, la situation changea entièrement lorsque le prince bulgare Siméon fonda „l'empire bulgare“. En se décernant le titre de tsar, il avait